



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec.

RÉSOLUTION AGA-2017-09-28/16
Nombre d'élus au conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu en septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 18 des *Règlements généraux de la Fédération québécoise des municipalités*, un membre de la Fédération peut faire inscrire une proposition de sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle si celui-ci en informe par écrit le directeur général de la Fédération au plus tard le 60^e jour précédant la tenue de ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE pour l'AGA 2017, l'échéance pour la transmission d'une telle résolution est fixée au vendredi 28 juillet 2017;

Il est proposé par M. Arnaud Warolin, préfet de la MRC du Témiscamingue
Et appuyé par M. Robert Roy, préfet de la MRC du Haut-Saint-François

DE DEMANDER à la FQM de constituer un comité pour étudier la demande de réduction du nombre d'élus et que la commission permanente en soit saisie et fasse ses recommandations au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2017-09-28/16 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017

SYLVAIN LEPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation

Date